



## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 2 février 2021

### **Ardèche**

L'an deux mille-vingt-un et le 2 février à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, Mme Clotilde FREUCHET, M. Philippe RIVAT, M. Jean-Marie VIALLE, M. Robert HILAIRE, adjoints, Mmes Adeline ANDONI, Amandine BLACHIER-VERDIER, Anne BOUSQUET, Elise BUNOT, Brigitte DURAND SAINT-OMER, Séverine GARDES, et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Julien GOUGET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER, les conseillers municipaux

Absents : Mmes Perrine LEMONNIER, Ingrid RABATE, Cyrielle MARCOTTE

Absents ayant donné procuration à : Mme Ingrid RABATE à Mme Clothilde FREUCHET; Mme Cyrielle MARCOTTE à Mme Anne BOUSQUET

Excusés : Mmes Perrine LEMONNIER, Ingrid RABATE, Cyrielle MARCOTTE

Secrétaire de séance : Mme Anne BOUSQUET

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du CR du 17.11.2020 à l'unanimité.

Alain LOUCHE demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'une délibération concernant la prestation Archives communales avec le CDG 07. Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour.

Présentation de l'audit énergétique par le Cabinet BEOD réalisé sur l'école primaire, la Mairie et les logements communaux.

### **1- Urbanisme**

1) (P. RIVAT) Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement la dénomination du chemin rural « Chemin de Fontbelle » reliant la voie communale N°23 « Chemin de Vaumalle » et la voie communale N° 25 « Chemin des Sciallards ». Note: Ce nom proposé par M. Tallaron est en lien avec le nom du ruisseau.

2) (P. RIVAT) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 4 voix pour (A.LOUCHE, B.DURAND SAINT-OMER, R.HILAIRE et JC. CORNU), 2 voix contre (G.MERCIER et J. GOUGET) et 12 abstentions, se prononce favorable au projet éolien «SARL Tourenergies sur la commune de Freyssenet». Note : (A. LOUCHE) La commune de Veyras est sollicitée parce qu'elle se situe à moins de 6km de l'implantation du projet.

### **2- Finances**

3) (JM. VIALLE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur le budget de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que proposé au Conseil Municipal et précise que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021.

4) (JM. VIALLE) Après en avoir délibéré à 16 voix pour et 2 abstentions (C. FREUCHET, I. RABATE), le Conseil Municipal décide d'approuver la convention entre les associations « Union Sportive Veyrassoise », « Privas Olympique Centre Ardèche » et les communes de Privas et Veyras et la participation financière de 1 000 € par an, pour la réalisation des travaux de traçage du terrain et de la tonte du gazon.

5) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en vente le broyeur au prix de départ de 800 € et d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette opération.

### **3- Divers**

6) (A. LOUCHE) Vu la démission de M. Jean- Marc THIEBAULT à la date du 15 décembre 2020, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer pour siéger à la CLI, Alain LOUCHE en tant que délégué suppléant.

7) (A. LOUCHE) Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner M. Philippe RIVAT en tant que correspondant défense pour la commune de Veyras.

8) (A. LOUCHE) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le projet d'un montant HT de 550 621 € HT et sollicite l'attribution d'une subvention à hauteur de 220 248 € dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux de (40 %) 132 149 € à la Région Auvergne Rhône Alpes et 88 099 € au Département de l'Ardèche et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

### **4 -Questions diverses**

a) (A. LOUCHE) Lecture de la déclaration commune de la FOL.

b) Date des prochains Conseil Municipaux : 2 mars 2021 à 19H30 (compte administratif) et 6 avril 2021 à 19H30 (budget)

c) Réunion préparatoire sur le budget le 16 mars 2021 à 18H30

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Levée de séance à 21H00

**Le Maire**

**Alain LOUCHE**



Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)